

## SEANCE DU 5 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois d'août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 9 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIÈRE David.

EXCUSE : SUCHET David procuration à NIGON Florent, AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 juin 2023.

Le Maire demande une modification de l'ordre du jour et propose l'ajout de quatre points (Convention Moureuille – Etude diagnostic assainissement – désignation d'un élu référent seniors et désignation d'un élu référent déontologue).

### **1 – TRAVERSE DE BOURG : AVP Atelier du Rouget**

Plusieurs réunions de travail avec les services du Département sur le projet de réaménagement de la traverse de bourg via les routes départementales 18 et 92 ont été réalisées. Ces travaux sont prévus pour l'automne 2024. Ce projet consiste à la reprise de nombreux trottoirs le long des départementales. Afin de proposer un projet ambitieux et qualitatif, il est proposé de se faire accompagner par le cabinet Atelier du Rouget et notamment par Simon TEYSSOU architecte ayant reçu le Grand Prix de l'urbanisme en 2023 qui a élaboré le plan d'aménagement du bourg et suivi le projet d'aménagement de l'entrée du bourg par le cimetière ainsi que les travaux du foirail école. Un devis a été demandé. Le cabinet propose une étude AVP – esquisses pour 10 500 euros HT et une maîtrise d'œuvre partielle pour 9 300 euros HT, soit un total de 19 800 euros HT.

Le Maire propose de valider cet accompagnement afin de retrouver une cohérence architecturale dans le bourg.

VOTE POUR : 14

### **2 – VENTE LOT 2 ET 3 LOTISSEMENT LE BUISSON**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2016 fixant à 8 € le m<sup>2</sup> le prix d'achat des lots sur le lotissement le Buisson.

Monsieur PETIT Mathieu demeurant au 3 rue des belles mères – 77250 VENEUX LES SABLONS souhaite acquérir le lot n°2 (superficie 1 138 m<sup>2</sup> au prix de 9 104.00 euros HT, soit 10 924.80 TTC) et le lot n°3 (superficie 1 113 m<sup>2</sup> au prix de 8 904 euros HT, soit 10 684.80).

VOTE POUR : 14

### **3 – TRAVAUX ECOLE FOIRAIL AVENANT 1 LOT 1 COLAS MONTEIL TP**

Suite au passage caméra réalisé dans le réseau d'assainissement collectif en haut de la rue des écoles, il apparaît que des travaux de remplacement d'une partie de la conduite sont nécessaires. Ces travaux vont nécessiter un avenant d'un montant de 6 720 euros HT, soit 8 064 euros TTC et sera à la charge de l'entreprise COLAS MONTEIL TP.

Pour rappel le lot 1 : COLAS France Etablissement MONTEIL TP – siège social 1 rue du Colonel Pierre AVIA 75730 PARIS CEDEX Adresse agence : RD2144 Côte de la Boule 63700 SAINT ELOY LES MINES pour un montant de 101 580.60 euros HT.

Le Maire propose de valider l'avenant 1 au lot 1.

VOTE POUR : 14

### **4 – TRAVAUX ECOLE FOIRAIL AVENANT 1 LOT 2 SMC FAURE**

Suite à la reprise du mur extérieur de l'enceinte de l'école, le mur est apparu en très mauvais état (à la limite de l'éboulement), des travaux complémentaires ont été nécessaires afin de le renforcer. Par ailleurs un devis supplémentaire a été demandé afin de reprendre le mur intérieur de la cour d'école.

Il est donc proposé un avenant au lot 2 pour la SARL SMC Faure au prix de 5 918.51 euros HT, soit 7 012 euros TTC.

Le Maire propose de valider l'avenant 1 au lot 2.

VOTE POUR : 14

### **5 – CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le poste de surveillant de garderie et de cantine va nécessiter une augmentation du temps de travail. Afin de permettre cette augmentation, une création de poste est nécessaire. Il s'agit de créer un poste d'adjoint technique de 22.5/35<sup>ème</sup>. Le poste à 19.5/35<sup>ème</sup> sera supprimé ultérieurement.

VOTE POUR : 14

### **6 – CONVENTION CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE PAR LE SYNDICAT MIXTE SIOULE ET MORGE**

Le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre. Le règlement départemental prévoit un maintien en conditions opérationnelles des PEI (point d'eau incendie), avec des contrôles techniques périodiques qui doivent être effectués a minima tous les deux ans. Par ses statuts, le Syndicat Mixte de Sioule et Morge est habilité à réaliser au profit de ses membres, dans le cadre de conventions, des prestations de services se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci. Dans ce cadre, le Syndicat propose d'effectuer le contrôle des poteaux d'incendie implantés par les communes sur le réseau de distribution d'eau potable. Ce contrôle est proposé au prix de 28 euros HT / poteau. La commune dispose de 39 poteaux. Le Maire propose de signer la convention de contrôle des poteaux d'incendie proposé par le syndicat Sioule et Morge.

VOTE POUR : 14

### **7 – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2023**

Comme chaque année, le Conseil départemental propose aux collectivités de participer au Fonds de solidarité logement. Le Maire propose de participer à hauteur de 200 € pour 2023.

VOTE POUR : 14

## 8 – PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX LOGEMENT LA POSTE

Des travaux de rénovation sont prévus dans le bâtiment de l'ancienne poste. Le projet prévoit d'aménager un local commercial en rez-de-chaussée et un logement à l'étage. Au vu de l'étude thermique réalisée, le logement devrait avoir une étiquette énergétique C. Les étiquettes énergétique A et B ne sont possible qu'avec des énergies renouvelables. Le bâtiment ne permet pas réellement ce type de travaux. Il est possible de demander une subvention auprès du Conseil départemental.

Le plan de financement est le suivant :

| DEPENSES HT          |                  | RECETTES HT                                |                  |
|----------------------|------------------|--------------------------------------------|------------------|
| Etude ACA Architecte | 17 000 €         | Conseil régional                           | 100 000 €        |
| Etude thermique ACFI | 2 200 €          | DETR                                       | 206 586 €        |
| Travaux              | 420 000 €        | Reconquête commerce en milieu rural        | 50 000 €         |
| Aléas travaux        | 37 500 €         | Fonds Vert                                 | 65 334 €         |
| MOE ACA Architecte   | 33 325 €         | Conseil départemental étude thermique 50 % | 1 100 €          |
| Equipement           | 100 000 €        | Conseil départemental logement             | 15 000 €         |
|                      |                  | Conseil départemental FIC                  | 50 000 €         |
|                      |                  | Autofinancement 20%                        | 122 005 €        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>610 025 €</b> | <b>TOTAL</b>                               | <b>610 025 €</b> |

Pour rappel, les subventions obtenues à ce jour pour ce projet sont :

- Conseil régional 100 000 euros
- DETR 2023 : 206 586 euros
- Etat - Reconquête du commerce en milieu rural : 50 000 euros
- Conseil départemental : 1 100 euros
- Conseil départemental (FIC) : 50 000 euros

Le Fonds vert n'a pas abouti en 2023 mais ce dossier devrait être prioritaire en 2024.

Monsieur le Maire propose de déposer la subvention auprès du Conseil départemental pour la partie logement.

VOTE POUR : 14

## 9 – BOIS DE MONTIGNAT TRAVAUX DE REBOISEMENT

L'ONF propose à la commune de réaliser des travaux de reboisement dans les parcelles 1 – 2 et 5 du bien de section de Montignat. Ces travaux consistent à la plantation de nouvelles essences (Pins laricio de Corse – douglas vert – Chêne sessile – répulsif anti gibier ainsi que des dégagements.). Les travaux sont estimés à 49 279.04 euros TTC.

Pour rappel, des ventes de bois ont été réalisés en 2022 pour un montant de 48 150.84 euros.

VOTE POUR : 14

## 10 – GROUPAMA ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Suite au bri de machine du broyeur, la commune bénéficie d'un geste commercial de la compagnie d'assurance. Un chèque de 1 200 euros est proposé. Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil d'encaisser ce chèque.

Pour information, il est souhaité prendre l'assurance bri de machine pour le premier anniversaire du nouveau tracteur. Un rendez-vous a été pris avec M. COURTADON (Chargé d'affaires collectivités et associations Groupama) le 21 septembre afin de faire un point sur l'ensemble des biens communaux.

VOTE POUR : 14

### **11 – CONVENTION MOUREUILLE**

Monsieur le Maire informe les membres de l'existence d'une convention entre la commune de Servant et la commune de Moureuille pour une mise à disposition ponctuelle de personnel et matériel technique depuis 2015. La convention étant caduque, il est proposé de la renouveler dans les mêmes conditions.

VOTE POUR : 14

### **12 – ETUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Afin de bénéficier de subvention pour le projet de traverse de bourg, une étude diagnostic assainissement est obligatoire. Cette étude est normalement réglementaire et doit être réalisée tous les 10 ans. Cette étude prévoit un diagnostic de l'état du réseau, de la station d'épuration et un schéma directeur qui définit le programme de travaux.

Des devis ont été obtenus. L'offre la plus intéressante est celle de la Société Etudes et Conseils en Assainissement et Eau (SECAE) basée au 1 allée du Château BP 80 – 63500 ISSOIRE pour un montant de 18 100 euros HT, soit 21 720 euros TTC.

Cette étude peut être financée à hauteur de 80 %. Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau (50%) et le Conseil départemental (30 %).

Le plan de financement est le suivant :

| DEPENSES HT  |                 | RECETTES                   |                 |
|--------------|-----------------|----------------------------|-----------------|
| Etude        | 18 100 €        | Agence de l'Eau 50 %       | 9 050 €         |
|              |                 | Conseil départemental 30 % | 5 430 €         |
|              |                 | Autofinancement            | 3 620 €         |
| <b>TOTAL</b> | <b>18 100 €</b> | <b>TOTAL</b>               | <b>18 100 €</b> |

VOTE POUR : 14

### **13 - DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SENIORS**

Le CLIC Riom Limagne Combrailles travail en lien étroit avec les élus de son territoire. Pour cela il est demandé à chaque commune de nommer un élu référent sénior afin d'être le relai local. M. Le Maire propose de nommer Agnès DELRIEU pour assurer ce travail. Une réunion de présentation du rôle d'élus est organisée le mardi 17 octobre.

VOTE POUR : 14

### **14 – DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL**

La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) a fait parvenir un guide relatif à la désignation du référent déontologue de l'élus local. Il s'agit de l'entrée en vigueur des dispositions du décret et de l'arrêté du 6 décembre 2022. Un référent déontologue est une obligation au sein des collectivités. Le rôle de ce référent est d'accompagner les élus au cours de leur mandat (prévention et rappel des risques auxquels les élus s'exposent ou exposent leurs collectivités. Monsieur le Maire propose de désigner Gilles CHAMPOMIER.

VOTE POUR : 14

## INFORMATIONS DIVERSES

- Réfection de la chaussée de la RD 507 de la caserne des pompiers à la Sioule – coût des travaux 150 000 euros pris à 100 % par le Conseil départemental du Puy de Dôme.
- La communauté de communes du Pays de Saint Eloy réalise une étude sur le transfert de la compétence eau – assainissement pour planifier 2026.
- Parallèlement, une réunion avec le Syndicat Sioule et Morge a eu lieu en mairie afin de discuter des modalités de transfert de compétence avant 2026.
- Une première réunion a eu lieu au SMADC pour la révision du SCOT
- Groupement Forestier, l'enregistrement du n° SIRET est en cours
- Les gérants du restaurant du plan d'eau ont fait parvenir un courriel de mécontentement suite à divers problèmes rencontrés (lisier – poubelles – frigo réparé – nouveau lave-vaisselle nouveau)
- Réunion SIEG à Blot-L'Eglise le 18/09/2023
- Passage le 25 juillet des experts (celui de Groupama). Suite à la grêle, de nombreux dégâts sont à constater sur les bâtiments communaux. Une entente a été trouvée (reprise totale des toitures des logements route d'Ebreuil volets verts et volets bleus, du restaurant du plan d'eau et du clocher de l'église) et reprise partielle (un pan sur deux) sur le bâtiment de la mairie-école, du pont bascule, des ateliers municipaux, des mobiles homes du camping.
- Les travaux du secteur école/foirail avancent bien. Pose du banc cette semaine.
- Remerciements aux élus qui ont contribué aux manifestations :
  - 13 juillet bal de Servant
  - 14 juillet pique-nique au plan d'eau
  - 22 juillet festival les cultures du Monde de Gannat à Servant
- Remerciements à Alain GIRARD qui a assuré le remplacement de Claude LORIEUX (garde pêche)
- Une plateforme pour les containers à poubelles a été réalisée en régie à proximité du restaurant du plan d'eau.
- 31 juillet signature du contrat Etat-Région avec M. Brice HORTEFEUX et la Sous-Préfète, Mme Pascale RODRIGO
- Pot du camping prévu lundi 7 août à 18h
- Subvention obtenue du Conseil régional : 200 000 euros pour la traverse de bourg
- Attribution de 3 tours d'ordinateur pour l'école de l'Association des Maires Ruraux (AMR 63)
- Le trop plein de bitume des travaux du secteur école-foirail a été versé devant l'entrée de la salle des fêtes.
- La communauté de communes du Pays de Saint Eloy a réalisé une étude sur la mobilité. Il est demandé aux élus de donner leur avis (le plan sera envoyé avec le compte-rendu)

**La séance est levée à 11 h 05**